

La D14 de l'ouest vers l'est, au nord de l'AEI

Cet axe routier relie notamment Melle à Lezay, tout deux localisés dans le périmètre de l'AER. La D14 traverse également le bois de la Foye selon un axe est-ouest. Elle passe à moins de 200 mètres de l'éolienne E1.

Pour la portion de route la plus à l'ouest, les visibilitées sont d'abord entrecoupées par la végétation de bord de route ainsi que par un léger effet du relief qui masque la partie inférieure des mâts. Passé le hameau de la Crenessière, les perceptions sont alors plus franches (Vue 45 du carnet de photomontages). Puis ponctuellement, une haie haute en bord de route masque le projet, sur 240 mètres. Ce dernier est ensuite très visible, situé proche de la route (E1 entre 200 et 500 mètres. Sur ce court tronçon, on peut parler d'un effet de dominance des éoliennes sur l'axe routier. Lors de la traversée du bois de la Foye, les vues sont intermittentes, généralement atténuées par la strate arborée. La largeur de la route permet cependant une perception franche de l'éolienne E1. Pour le tronçon le plus à l'est, en limite de l'AEI et à proximité de la Grande Foye et de Barboute, les visibilitées sont plus lointaines. Le projet est pourtant bien lisible dans le paysage émergeant au-dessus du continuum boisé formé par le bois de la Foye. *Compte-tenu de la répétition des perceptions du projet le long de cet axe routier et ce, malgré les intermittences essentiellement dues à la présence de végétation de bord de route, l'impact peut être considéré comme fort.*

La D105 du sud vers le nord, à l'est de l'AEI

A l'échelle de l'AER, cet axe routier permet de relier la D948 au sud au bourg de Lezay, localisé à 9 km plus au nord.

Tout le long de la route, les visibilitées du projet sont généralement intermittentes. Les perceptions sont généralement atténuées par les haies de bord de route et/ou le relief. La trame végétale des bourgs, généralement bien développée, atténue également ces vues. Des visibilitées plus franches sont identifiées dans le secteur nord du tracé. Des éléments de végétation plus lointains : reliquats de trame bocagère, bois de la Foye et légères inflexions du relief viennent masquer en partie les éoliennes. *L'impact du projet sur le tracé de la D105 est évalué comme modéré.*

La D948, en limite sud de l'AEI

Cette route marque la limite sud de l'AEI et reste assez fréquentée.

La végétation de bord de route masque généralement les vues lointaines. En son absence, le projet est clairement visible. Il émerge nettement au-dessus du bois de la Garde qui marque un horizon boisé, localisé à mi-distance entre la route et le projet éolien. L'impact du projet éolien sur la D 948 est évalué comme modéré.

La D950, en limite sud de l'AEI

La D950 marque la limite nord-ouest de l'AEI.

Les visibilitées sont généralement entrecoupées par la végétation de bord de route qui se présente souvent sous forme de haie haute masquant les visibilitées immédiates et à fortiori celles lointaines vers le projet éolien. La perception des éoliennes est également plus lointaine que dans les autres routes qui sillonnent le périmètre de l'AEI. *L'impact du projet éolien sur la D950 est évalué comme faible.*



Photographie 138 : Vue sur le projet éolien depuis les abords de la D14, au niveau de la Crenessière (Vue 45 du carnet de photomontages).